

ifts

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

PROJET PEDAGOGIQUE

EDUCATEUR SPECIALISE

SOMMAIRE

I. Orientations principales concernant la formation d'éducateur spécialisé	P.3
II. Organisation générale et fonctionnement	P.4 à 10
III. Présentation des contenus de formation	P.11 à 14
IV. La professionnalisation par l'alternance	P.15 à 21

I. Orientations principales concernant la formation d'éducateur spécialisé

La publication des décrets et arrêtés du 20 juin 2007 ont permis de préciser certaines fonctions et activités de l'éducateur spécialisé et d'en définir de nouvelles.

Si la place de l'éducateur au plus près de l'utilisateur constitue une dimension essentielle de la fonction, elle se construit à partir d'actes professionnels clairement identifiés, de l'analyse de la relation éducative, d'une réflexion éthique, d'une connaissance des enjeux juridiques, économiques et territoriaux.

De nouvelles compétences émergent de ces textes qui légitiment et formalisent des pratiques observées sur le terrain professionnel et que les conditions de l'exercice du métier exigent.

Ainsi dans la formation apparaissent de nouvelles capacités à développer :

- capacité à animer une réunion de travail,
- capacité à soutenir et accompagner les orientations d'une équipe,
- capacité à développer des pratiques de développement social territorialisé,
- capacité à animer un réseau de professionnels,
- capacité à argumenter des propositions dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale.

Notre projet pédagogique, prenant en compte à la fois le référentiel de compétence, le référentiel de formation et notre volonté de créer les conditions d'une alternance intégrative nous conduit à définir les grandes orientations suivantes :

- développer des compétences permettant de créer les conditions pour l'instauration d'une relation éducative,
- favoriser la construction d'une identité professionnelle,
- induire une réflexion sur l'éthique du métier,
- professionnaliser des actions permettant de rendre lisible le travail éducatif,
- inscrire la formation au métier d'éducateur spécialisé dans ses dimensions partenariales et territoriales.

Le projet que nous avons élaboré en 2000 prenait déjà en compte certaines de ces orientations. Il conviendra cependant de les affiner, les préciser, afin que le futur éducateur spécialisé puisse s'adapter et répondre au mieux à la diversité, l'évolution et aux exigences des champs professionnels.

La publication progressive des différentes réformes des formations en travail social a interrogé la mise en œuvre des modules de formation en transversalité. De ce fait, nous avons maintenu ceux construits en 2002 pour les contenus de formation compatibles avec les réformes. Nous allons, maintenant, poursuivre le travail de réajustement des transversalités plus particulièrement entre les filières ES, EJE et ASS.

II. Organisation générale et fonctionnement

Notre dispositif de formation permet aux personnes en voie directe et aux personnes en situation d'emploi de suivre le même cursus de formation qu'ils effectuent la formation dans sa totalité ou en partie. Ce choix se fonde sur une double logique :

⊗ Pédagogique, car nous pensons que la diversité des expériences et des parcours contribue à un enrichissement réciproque des personnes en formation; que le partage d'expériences favorise l'ouverture de chacun sur des interrogations plus larges.

⊗ Organisationnelle, car les inscriptions de personnes en situation d'emploi sont peu nombreuses, de ce fait, nous sommes en mesure de répondre à des demandes ponctuelles.

Articulation du projet pédagogique de l'IFTS et la démarche de développement des compétences prônée par la réforme :

Eléments de contexte

La construction de référentiels professionnels et de compétences support de toutes les réformes des formations en travail social est une orientation politique majeure qui répond à la nécessité de « nommer » les compétences requises pour exercer un métier et autoriser la démarche de validation des acquis de l'expérience. La définition des compétences à acquérir et leur mise en référentiel ne saurait toutefois définir l'exercice réel d'un métier. Cette démarche, pour rendre visible « l'ossature » d'un métier ne précise pas les compétences requises à un moment donné afin de conduire une action. En bref, l'action professionnelle n'est pas réductible à l'addition de compétences. La dimension interactionnelle individuelle ou collective nécessite à des degrés divers selon les métiers une capacité de chaque professionnel à mobiliser un ensemble de compétences qui chaque fois se combinent de manière différente. Ces constats, qu'un auteur comme Jean Brichaux¹ a défini comme « un savoir s'y prendre » nécessite dans le cadre de la formation que nous soyons en mesure de permettre une appropriation des compétences dans différents contextes professionnels.

¹ Jean Brichaux : L'Éducateur spécialisé en question(s) : la professionnalisation de l'activité socio-éducative, Eres 2003

Cette appropriation s'effectue dans une temporalité qu'il est nécessaire de prendre en compte. La construction des compétences dans une démarche de formation par l'alternance implique que les stagiaires soient confrontés à des situations qui leurs permettent d'expérimenter. C'est dans cet aller retour entre action et réflexion, expérimentation et acquisition de connaissances que les compétences s'acquièrent.

L'évaluation des compétences pose, elle aussi, question. Quel est le degré d'atteinte des compétences souhaité ? Si pour certains la compétence peut se mesurer sur un mode binaire (acquis/non acquis), la taxonomie des compétences nous rappelle qu'il n'en est rien. Ainsi, en regard de la complexité des situations et de la capacité des stagiaires à mobiliser de manière pertinente certaines compétences nous devons porter une attention particulière à l'organisation et aux dates auxquelles nous réaliserons les contrôles participant à l'évaluation des domaines de compétences.

Le schéma national des formations en travail social, différents travaux de recherche nous montrent que les compétences développées par les travailleurs sociaux ont une assise commune plus ou moins large en fonction des métiers. L'intervention sociale amène ces professionnels à intervenir sur un même territoire, auprès des mêmes familles dans une dynamique de coordination et de repérage des compétences réciproques. La mise en oeuvre de modules de formation communs à certaine filière de formation est un axe fort que l'IFTS développe depuis septembre 2000. Cette démarche a été renforcée lors de la création de nouvelles filières à l'IFTS en 2002. Cette dynamique appréciée des étudiants et des professionnels, l'IFTS souhaite la renforcer à l'occasion des réformes successives des formations.

Organisation pédagogique de l'IFTS dans cette approche

Lors de la réforme des projets pédagogiques de l'IFTS entre 1999 et 2002, nous avons choisi de construire nos modules de formation non plus en fonction des unités de formation, mais en fonction de compétences à acquérir. Nous avons ainsi construit quatre thématiques constituant le socle commun des formations à l'IFTS. Chaque thématique est déclinée en modules ayant une finalité en terme d'acquisition de compétences. Aussi, la démarche prônée par les nouveaux textes nous est-elle familière.

Notre projet s'appuie aussi sur l'identification de compétences communes aux différents métiers auxquels nous formons.

L'organisation des formations liée aux domaines de compétences prenant en compte des articulations entre les métiers aurait dû nous faciliter la construction de modules en transversalité. De fait, une lecture attentive des compétences attendues dans les différents référentiels montre qu'elles sont réparties dans des domaines de compétences différents ou que les indicateurs de compétences sont différents.

Après étude approfondie des référentiels de compétences, nous identifions des compétences communes aux différents métiers qui vont nous permettre de poursuivre voire d'approfondir le travail entrepris entre les différentes filières de formation à l'IFTS.

Nous avons donc fait le choix, pour la présentation du projet pédagogique de chaque filière, de garder la structure en thématiques et en champs d'intervention qui est commune à toutes les filières et permettra à terme une lisibilité dans les choix de transversalité. Nous identifions pour chaque module la ou les compétences visées du référentiel métier.

Un récapitulatif, avant la déclinaison en thématiques et champs d'intervention des projets pédagogiques par filière, permettra d'identifier les modules de formation qui contribuent à l'élaboration des compétences de chacun des domaines.

Comme cela est exposé dans le projet pédagogique de l'IFTS, le dispositif de formation repose sur une organisation en thématiques et champs d'intervention, nous permettant d'identifier sur chacune des filières de formation les modules communs. C'est sur cette base que se construisent les périodes de formation en transversalité.

Cette réforme nous donne l'opportunité de repenser les différentes transversalités :

- pour le lien ME/ES les principales transversalités porteront sur les modules relatifs au DC1, traitant de la fonction éducative,
- pour le lien ES/ASS/EJE les transversalités porteront principalement sur les modules relatifs aux DC3 et DC4.

Nous entendons par thématique : ensemble de connaissances fondamentales communes et spécifiques aux différentes filières de formation afin de permettre le développement de compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'intervention sociale et éducative. Le champ d'intervention mobilise ou complète des connaissances en vue de les articuler pour organiser une action dans un champ d'intervention professionnel donné.

La formation est donc organisée en 4 thématiques :

- La personne dans son environnement et les sources de participation à la vie sociale
- Les contextes de l'intervention sociale
- Modalités et outils de l'intervention sociale
- L'accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle

et 5 champs d'intervention :

- La protection de l'enfance
- Précarité/exclusion
- Les apprentissages
- Le territoire
- L'inter culturalité

Ces thématiques et champs d'intervention sont organisés en modules afin de pouvoir construire des cursus personnalisés, inscrits dans un processus de formation collectif. Les formations étant de différents niveaux et pour tenir compte des spécificités professionnelles, les modules peuvent être travaillés en «grande transversalité» (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques, assistants de service social), en «petite transversalité» (les étudiants d'une année de la filière éducateur spécialisé et les étudiants d'une autre filière). Les transversalités peuvent s'effectuer lors de cours magistraux mais prioritairement lors de travaux dirigés communs au cours des regroupements.

Répartition des regroupements sur les trois années :

La première année comporte 15 regroupements.

La deuxième année comporte 13 regroupements.

La troisième année comporte 13 regroupements.

Les enseignements, pendant les regroupements, se déroulent sur une amplitude comprise entre 8h30 et 18h00 avec un maximum de 35 heures par semaine.

Sur les 1450 heures de formation, 15 heures sont dégagées pour permettre des temps d'autoformation non présentsiels et la participation des étudiants à des colloques, notamment ceux organisés par l'IFTS.

1. Des modalités pédagogiques diversifiées

1.1 L'appropriation des savoirs formels

- **Les cours**, dispensés par filière ou en transversalité, ont pour objet de transmettre aux étudiants les connaissances générales nécessaires à la compréhension des champs d'intervention et aux modalités de l'action sociale.
- **Les travaux dirigés** permettent par groupes plus restreints soit de reprendre une partie des cours déjà abordés, soit d'aborder de nouvelles connaissances. Ces TD sont, eux aussi, susceptibles d'être conduits indépendamment par une filière ou de manière conjointe à plusieurs filières de formation.
- **Les temps d'auto -formation** organisés de manière individuelle ou collective pour une ou plusieurs filières permettent aux étudiants de conduire des recherches encadrées ou non, pour acquérir ou développer des capacités et des réflexes de recherche personnelle et d'auto - perfectionnement.

1.2 L'appropriation des savoir-faire professionnels dans le cadre de l'alternance intégrative

Pour conduire cette alternance nous nous appuyons sur les éléments suivants :

- Les périodes de stages sont régulièrement entrecoupées de semaines de regroupements en centre de formation.
- L'expérience des stagiaires est reprise systématiquement lors des retours en formation dans différents groupes

Deux des modules de la thématique « L'accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle » sont particulièrement importants au regard de l'appropriation des savoir-faire professionnels :

- Les Groupes de Réflexion Autour de la Pratique Professionnelle (GRAPP) :

Le groupe, à partir d'une situation évoquée par un ou des étudiants, élabore collectivement une « intelligence de la situation » explorant à la fois les interactions et le contexte relatifs au stage dans un questionnement éthique .

➤ Les groupes Acquisition d'Outils Méthodologiques (AOM) :

Ce groupe va constituer pour l'étudiant un groupe d'appartenance. Au fil des regroupements, les échanges autour du déroulement des stages, des questions institutionnelles, des modalités d'accompagnement, de découvertes de dispositifs apportées par chacun vont permettre à l'étudiant d'enrichir sa propre réflexion, de s'interroger sur ses modes de compréhension des événements liés à son stage. Ce module est aussi le lieu où une partie des outils professionnels vont se construire dans la dynamique de l'alternance. Par ailleurs, des échanges ont lieu sur les différentes pratiques mises en œuvre dans les institutions et services auprès de publics avec des problématiques singulières.

2. Les évaluations du parcours de l'étudiant

Evaluations des travaux en lien avec les thématiques et champs d'intervention dont les critères d'évaluation sont communiqués aux étudiants ; pour certains d'entre eux ils sont articulés avec le processus de contrôle continu participant à la certification :

- dossiers individuels ou collectifs
- fiches de lecture
- soutenances ou exposés individuels ou collectifs
- contrôles de connaissances.

En lien avec la certification par domaine de compétence, un entretien individuel est prévu avec chaque étudiant afin de faire un bilan de ses acquis à la fin de chaque année.

Au delà des évaluations sommatives réalisées en cours de formation, le formateur responsable du suivi du groupe AOM a le souci du parcours global de l'étudiant et entre autres du choix des terrains de stage, mais reste disponible aux sollicitations des stagiaires.

3. Différents temps dans la vie de la promotion

Des temps d'accueil : à chaque regroupement est prévu un temps d'accueil de 30 minutes.

Des temps de régulation : 3 régulations annuelles de 2,5 heures sont prévues (1 h de préparation par les étudiants, 1,5 h d'échange entre étudiants et formateurs).

La régulation consiste en un échange entre étudiants et formateurs à propos du projet pédagogique, de la dynamique de la promotion et de la dynamique institutionnelle. Cette implication des étudiants a aussi pour visée de leur permettre d'interroger leur projet personnalisé dans un processus collectif.

4. Le conseil pédagogique de la filière

Un conseil pédagogique de filière se réunit trois fois par an. Il est composé de professionnels représentant des institutions, associations et structures publiques oeuvrant dans le champ de l'éducation spécialisée, d'étudiants délégués de la filière éducateur spécialisé, de la directrice de l'IFTS ou de son représentant, du responsable de la filière et des formateurs responsables de groupes AOM.

Il a pour mission

- de produire une réflexion sur la pédagogie en lien avec l'évolution du travail des éducateurs spécialisés,
- de permettre un questionnement des choix pédagogiques réalisés par l'institut,
- de traiter, le cas échéant, des difficultés rencontrées par certains étudiants,
- d'émettre un avis sur le protocole d'allègement.

III. Présentation des contenus de formation

Thématique 1 : LA PERSONNE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET LES SOURCES DE PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE

Module 1 : Les représentations sociales

Module 2 : Identifier les différents facteurs de limitation à la participation sociale

Module 3 : Acquérir les connaissances de base du développement de la personne

Module 4 : Développer une réflexion philosophique sur la démarche d'accompagnement

Module 5 : Conduire une réflexion et une recherche des liens entre les difficultés propres à une population et son environnement

Thématique 2 : LES CONTEXTES DE L'INTERVENTION SOCIALE

Module 1 : Approche générale de l'intervention sociale

Module 2 : Le contexte économique des politiques sociales

Module 3 : Le cadre juridique

Module 4 : L'organisation administrative territoriale

Module 5 : Intervention sociale et dynamique partenariale

Thématique 3 : MODALITES ET OUTILS DE L'INTERVENTION SOCIALE

Module 1 : Concepts et notions

Module 2 : Place de la famille

Module 3 : Elaborer un projet

Module 4 : Les activités médiatrices comme support à l'action éducative

Module 5 : Etude de milieu

Module 6 : La dynamique du projet dans une approche territorialisée

Module 7 : Territoire et population

Module 8 : Savoirs fondamentaux pour l'action éducative dans l'environnement collectif

Module 9 : Modalités et outils d'intervention auprès des individus des groupes et des organisations

Module 10 : Ateliers TIC

Module 11 : Approche déontologique de la communication professionnelle

Module 12 : L'équipe

Module 13 : Les écrits professionnels

Thématique 4 : L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE

Module 1 : Groupes de réflexion autour de la pratique professionnelle

Module 2 : Acquisition d'outils méthodologiques

Module 3 : Suivi des actions professionnelles en situation de stage ou d'emploi

Module 4 : Mémoire

Module 5 : Bilans et évaluations personnels

Module 6 : Vie collective

Champ d'intervention : PROTECTION DE L'ENFANCE

Module 1 : Approche psychopathologique et sociologique de l'enfant et de l'adolescent en danger

Module 2 : Le signalement

Module 3 : Cadre juridique de la protection de l'enfance

Module 4 : Pratiques éducatives de protection de l'enfance

Champ d'intervention : PRECARITE - EXCLUSION

Module 1 : Identification des parcours d'exclusion

Module 2 : Le traitement de l'exclusion

Champ d' intervention : INTERCULTUREL

Module 1 : Identité, Altérité

Module 2 : Les dispositifs

Champ d' intervention : LES APPRENTISSAGES

Module 1 : Les conditions et dispositifs d'apprentissage

Module 2 : L'accompagnement de l'utilisateur en situation d'apprentissage

Champ d' intervention : LES TERRITOIRES

Un seul module pour ce champ d'intervention

IV LA PROFESSIONNALISATION PAR L' ALTERNANCE

Compte -tenu du projet pédagogique de l'IFTS, la formation s'effectue dès la première année en alternance.

Les étudiants réaliseront au cours de leur formation 3 stages.

Les stages courts s'effectueront en première et troisième année, le stage long débutera en première année et se terminera à la fin de la seconde année.

Le stage court de 3^{ème} année, appelé stage d'approfondissement, pourra être réalisé à l'étranger.

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2007 il est demandé aux étudiants d'intervenir, au cours de leur formation, auprès de différentes populations et dans différents types de structures.

Ils doivent donc croiser trois paramètres :

- l'âge des usagers (enfant, adolescent, adulte) ;
- le type de difficultés rencontrées (handicap, difficulté sociale) ;
- le type d'institution (prise en charge résidentielle ou milieu ouvert).

Par ailleurs, un des 3 stages devra s'effectuer obligatoirement sur des fonctions d'internat, ce qui implique que le stagiaire soit confronté à des situations éducatives en lien avec cet hébergement et la gestion du quotidien.

A/ ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

60 semaines de stages : 19 semaines en première année, 24 semaines en deuxième année, 13 semaines en troisième année. Un des 3 stages sera prolongé de 4 semaines afin d'approfondir le travail en lien avec le DC4.

41 semaines de regroupements à l'IFTS, réparties sur 36 mois.

L'harmonisation et la régulation de l'alternance sont assurées par différents moyens

⇒ **Des groupes de réflexion** à partir de la pratique professionnelle (1,75 h par regroupement dès le début des stages) : groupes en nombre limité, permettant un échange sur le vécu en stage, un suivi des difficultés éventuelles, et un approfondissement des motivations

des étudiants, de leur façon de se positionner tant par rapport à l'utilisateur que par rapport aux différents partenaires (équipes de travail, partenaires, familles, administrations, institutions).

⇒ **Un module sur l'acquisition d'outils méthodologiques** (2 h à 3,5 h par regroupement) petits groupes permettant un ajustement de la pratique professionnelle, afin d'assurer le suivi des situations, une élaboration de projets plus personnalisés et d'assurer le suivi des situations professionnelles.

⇒ **Suivi individualisé** (5 h par an à la fin de chaque période en lien avec l'évaluation des acquis).

La première année comporte 15 semaines de regroupements, la deuxième 13 semaines et la troisième 13 semaines.

Les regroupements de la première année auront lieu au même rythme que ceux des filières éducateur de jeunes enfants et moniteur éducateur afin de rendre possible la transversalité.

En deuxième et troisième année le rythme des regroupements se rapprochera de celui des filières de niveau 3 afin de rendre possible la mise en place de transversalités avec les filières ASS et EJE.

Quatre semaines de regroupements, au début de la formation, permettront de donner les premiers éléments de repérage sur le métier et les institutions et de choisir un premier lieu de stage pertinent.

Les autres regroupements (d'une à deux semaines) alterneront avec les périodes de stage.

Organisation des stages sur les trois années

Le nombre de terrains potentiels de stage est important dans les différents départements de la région Rhône-Alpes. Les étudiants sont acteurs de cette recherche, leurs choix étant validés par le formateur responsable de leur groupe d'AOM selon la pertinence de leur projet, le respect d'expériences diversifiées en terme de publics et de modalités d'intervention et après vérification de leurs acquis et des points à travailler ou développer.

Une convention de partenariat est signée entre l'IFTS et l'établissement pour une durée d'un an, précisant les conditions de la collaboration.

Une convention tripartite formalise les liens et organise le déroulement des stages. Une annexe à cette convention précise les objectifs pédagogiques, transversaux et spécifiques, de chaque stage.

En première année

- **Le premier stage (13 semaines), est un stage de découverte du métier.**

Le référent professionnel sera un éducateur spécialisé ou un professionnel du travail social possédant au moins un diplôme de niveau équivalent (minimum de temps de présence : 75%).

Le responsable de stage sera un éducateur spécialisé ou un professionnel du travail social possédant au moins un diplôme de niveau équivalent.

Objectifs du stage :

- percevoir le travail auprès des usagers,
- connaissance du plateau technique,
- découvrir le profil du métier,
- pratiquer l'observation et être en capacité de la partager avec l'équipe éducative,
- appréhender le fonctionnement administratif et pédagogique de la structure,
- savoir repérer les actions concernant les missions de l'éducateur spécialisé,
- intervenir progressivement auprès des usagers.

En lien avec le DC1 l'étudiant/stagiaire devra développer les compétences suivantes :

- instaurer une relation,
- favoriser la construction de l'identité,
- assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique,
- organiser l'intervention socio-éducative,
- animer la vie quotidienne.

En lien avec le DC4 l'étudiant/stagiaire mettra en œuvre les compétences suivantes :

- développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé,
- développer et transférer ses connaissances professionnelles.

- **Le deuxième stage est le stage long (30 semaines)**

Le référent professionnel sera un éducateur spécialisé ou un professionnel du travail social possédant au moins un diplôme de niveau équivalent.

Le responsable de stage sera un éducateur spécialisé ou un professionnel du travail social possédant au moins un diplôme de niveau équivalent.

Il est découpé en deux sous parties :

⇒ **1^{ère} partie** : fin de la première année (6 semaines)

Le stagiaire durant cette période :

- appréhende la problématique des usagers et le fonctionnement de la structure,
- repère les actions concernant les missions de l'éducateur spécialisé,
- élabore un projet de stage qui sera mis en œuvre durant la 2^{ème} année.

Ce projet de stage est négocié entre le référent professionnel et le stagiaire. Il est communiqué par le stagiaire au formateur de l'Institut, qui peut transmettre son avis.

Le projet de stage consiste à conduire le stagiaire de ses représentations préalables à la réalité du travail éducatif et de la population accueillie. Il se traduira par des objectifs d'acquisition de connaissances, de développement de capacités et/ou de compétences (en lien avec celles requises pour l'exercice de la fonction éducative dans l'établissement concerné). Ces objectifs seront donc des éléments utiles à l'évaluation des acquis de stage.

⇒ **2^{ème} partie** : en alternance durant toute la 2^{ème} année de formation (24 semaines)

Objectifs du stage :

- développer ses compétences quant à la participation, l'élaboration et la conduite du projet éducatif,
- développer ses compétences en lien avec le nécessaire travail en équipe : capacités à communiquer, à travailler en cohérence avec l'équipe pluriprofessionnelle,
- appréhender la place et le rôle des familles.

En lien avec le DC1 l'étudiant/stagiaire devra développer les compétences suivantes :

- instaurer une relation,
- favoriser la construction de l'identité,
- assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique,
- organiser l'intervention socio-éducative,
- animer la vie quotidienne.

En lien avec le DC4 l'étudiant/stagiaire mettra en œuvre les compétences suivantes :

- développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé,
- développer et transférer ses connaissances professionnelles.

Durant ce stage sera réalisé une **visite de stage**

Les objectifs de la visite de stage :

Il s'agira :

- D'assurer le caractère formatif d'un stage de formation clinique.
- De constater les écarts entre le projet de stage et sa réalisation.
- De trouver les méthodes et les moyens d'optimiser le processus de formation.
- De maintenir le lien entre formation clinique et formation théorique, entre l'Institut et le terrain professionnel.
- De favoriser la verbalisation des difficultés rencontrées par le stagiaire et/ou l'équipe.
- D'examiner la capacité du stagiaire à s'engager.
- De considérer la position du référent professionnel dans le processus de formation.

- **Le troisième stage (13 semaines), est un stage d'approfondissement**

Le référent professionnel sera un éducateur spécialisé ou un professionnel du travail social possédant au moins un diplôme de niveau équivalent.

Le responsable de stage sera un éducateur spécialisé ou un professionnel du travail social possédant au moins un diplôme de niveau équivalent.

L'étudiant peut réaliser ce stage à l'étranger.

L'étudiant est sensé pouvoir transférer, lors de ce stage, l'ensemble des compétences acquises durant les deux premières années de formation.

Objectifs du stage :

- mettre en œuvre les compétences professionnelles acquises durant les 2 premières années de formation,
- identifier clairement la place de l'éducateur spécialisé au sein d'une équipe pluriprofessionnelle,
- élaborer une identité professionnelle la plus juste possible.

En lien avec le DC1 l'étudiant/stagiaire devra développer les compétences suivantes :

- instaurer une relation,
- favoriser la construction de l'identité,
- assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique,
- organiser l'intervention socio-éducative,
- animer la vie quotidienne.

En lien avec le DC4 l'étudiant/stagiaire mettra en œuvre les compétences suivantes :

- développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé,
- développer et transférer ses connaissances professionnelles.

En lien avec la certification du DC4, un des 3 stages sera prolongé de 4 semaines.

Ce temps de stage supplémentaire sera plus particulièrement centré sur les compétences du DC4 :

- établir une relation professionnelle avec les partenaires,
- situer son action dans le cadre des missions de l'institution.

Il aboutira à l'élaboration du dossier sur le travail en partenariat et en réseau.

B/ RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ACCUEILLANT DES ETUDIANTS EDUCATEURS SPECIALISES

La pertinence de l'alternance nécessite un lien étroit avec les terrains de stage.

Cette alternance permet à l'étudiant de confronter ses divers savoirs aux réalités du terrain, favorise la confrontation des modèles, facilite la formalisation de l'expérience, conduit à une représentation plus juste de l'identité professionnelle.

Plusieurs outils ont été mis en place pour favoriser ce lien avec les terrains de stage :

⇒ **Les visites de stage** (une visite obligatoire sur le stage long et une visite possible sur les stages courts à la demande de l'étudiant ou du site de stage).

Ces visites permettent :

- de faire le point sur le déroulement du stage en lien notamment avec le projet de stage,
- de considérer les conditions dans lesquelles se déroule le stage,

- de partager des informations avec les professionnels,
- de mieux connaître les établissements partenaires.

Cette visite donne lieu à un compte rendu.

⇒ **La commission permanente**

Une commission, composée d'une quinzaine de référents professionnels (avec un renouvellement régulier), de trois formateurs de l'IFTS et d'étudiants de 2^{ème} année, se réunit tous les 2 mois.

Elle a pour but d'améliorer le travail de partenariat entre le centre de formation et les sites qualifiants. Dans cette perspective elle peut réaliser des fiches méthodologiques (ex : l'évaluation du stagiaire), élaborer des consignes (ex : l'accompagnement du stagiaire), conduire des réflexions (ex : la responsabilité éducative).

Chacun de ces travaux alimente un document appelé « Dispositifs pédagogiques de stage » et donne lieu à des communications lors des journées d'information des référents professionnels.

⇒ **La journée « Information Référents Professionnels »**

Chaque année les référents professionnels, partenaires de l'IFTS, sont invités à une journée dont l'objectif est de partager des informations et de mettre en place des ateliers de réflexion autour des thèmes soulevés par l'accueil d'étudiants en stage et le fonctionnement de l'alternance.

Ces journées peuvent être soit centralisées sur Grenoble, soit organisées en divers points de la région Rhône-Alpes.

⇒ **Le Conseil Pédagogique**

Le Conseil Pédagogique se réunit 3 fois par an.

La présence de professionnels de terrain, au sein de ce Conseil, permet d'évoquer des éléments importants liés à la formation, à l'alternance, à l'évolution du métier...

Par ailleurs l'organisation de conférences permet d'approfondir certains thèmes liés à la profession et à la formation.